

ACORAM

ASSOCIATION DES OFFICIERS DE RÉSERVE DE LA MARINE NATIONALE

Site ACORAM: <http://www.acoram.fr>

SECTION DE SAINT-MALO



Président : C.F. (R) Antoine Virenque	06 72 34 01 42	section.saintmalo@acoram.fr
Vice-président : C.F. (H) Claude-Henri Ronin	06 07 03 35 25	chr.1@laposte.net
Secrétaire : C.F. (H) Alain Heurtel	06 27 55 26 01	heurtel.alain@wanadoo.fr
Trésorier : E.V.1 (H) Jean-Luc Briet	06 82 91 29 86	jeanluc.briet72@wanadoo.fr
Coopérative : C.F. (H) Loïc Coulbeaux	02 99 88 34 62	louis.coulbeaux@yahoo.com
Logistique : E.V.1 (H) Jean-François Nottin	02 99 88 14 25	jean-francois.nottin@orange.fr

26 octobre 2016

Rencontre avec le président de l'Association des descendants de capitaines corsaires

M. Dominique de Ferron, président de l'Association des descendants de capitaines corsaires (ADCC) sera présent à notre réunion du dimanche 30 octobre. Il nous présentera les activités de cette association éminemment malouine.

Attention : passage en heure alfa dans la nuit de samedi à dimanche !

5 novembre : présentation au fanion de la PMM

La cérémonie de présentation au fanion du centre de préparation militaire marine (PMM) *Commandant Charcot* aura lieu le samedi 5 novembre 2016 au château du Nessay, à Saint-Briac-sur-Mer. Cette cérémonie sera présidée par le contre-amiral (2s) Alain Regard. Un représentant de la cellule Rayonnement de CECLANT, le capitaine de frégate Lydia Ganivet, participera à cette cérémonie.

La tenue portée sera la tenue de ville. Tenue n° 2 bis (tenue 22, gants blancs - interarmées B2) pour les militaires. L'accueil des invités se fera à partir de 9h30. Un filtrage sera effectué à l'entrée du château (voir ci-dessous). Horaire de principe : 9h30, accueil des invités et des familles par le chef de centre ; 10h00 : mise en place du dispositif de la cérémonie ; inspection de la troupe par le chef de centre ; 10h30 : mise en place des porte-drapeaux ; 10h30 : accueil des autorités par le chef de centre ; 10 h45 : début de la cérémonie ; 11h40 : allocutions - vin d'honneur offert par la ville.

En raison des mesures de sécurité un filtrage sera effectué à l'entrée du château du Nessay. Les membres de la section venant à cette cérémonie et les personnes les accompagnants (conjoint, etc.) doivent en informer le président (06 72 34 01 42 ou section.saintmalo@acoram.fr) avant le 3 novembre au soir en donnant le numéro de leur pièce d'identité. Une feuille d'inscription sera disponible lors de la réunion de la section du 30 octobre. Les membres de la section recevant directement une invitation pour cette cérémonie répondront selon les modalités figurant sur cette invitation.

Cérémonie du 11 novembre, ville de Saint-Malo

10h30, messe à l'église Sainte-Croix de Saint-Servan – 11h45, cérémonie au monument aux morts de Saint-Servan – après la cérémonie, vin d'honneur salle Bouvet, théâtre de Saint-Servan. La ville de Saint-Malo travaillant au regroupement des monuments aux morts de Paramé, Saint-Servan et Saint-Malo devant l'église de Rocabey cette cérémonie est probablement la dernière à être célébrée à Saint-Servan.

Conférence Rennes – 17 novembre

À l'invitation du général de corps d'armée Christophe de SAINT CHAMAS, officier général de zone de défense et de sécurité Ouest, commandant de zone terre Nord-Ouest, une conférence-débat est organisée le jeudi 17 novembre 2016: *Extension du domaine de la guerre. Après les attentats, comment affronter l'avenir ?* par M. Pierre SERVENT, spécialiste des questions de défense et intervenant de plusieurs grands médias dans le domaine militaire. Colonel de réserve opérationnelle, présentateur du défilé du 14 Juillet et ancien porte-parole du ministère de la Défense après avoir été lui-même journaliste, il est l'auteur d'une dizaine d'ouvrages biographiques ou géopolitiques : *Les guerres modernes racontées aux civils... et aux militaires, Le complexe de l'autruche. Pour en finir avec les défaites françaises, Von Manstein, le stratège du III^{ème} Reich*. Son dernier livre, *Extension du domaine de la guerre*, Editions Robert Laffont, servira de pilier pour une intervention liée aux réalités géopolitiques du monde actuel.

Lieu de la conférence : ESPE de Bretagne, Amphithéâtre Condorcet, 9 rue Pierre Legrand, Rennes, 19 heures (dédicace de l'ouvrage à partir de 18h30).

Inscription auprès du président (06 72 34 01 42 ou section.saintmalo@acoram.fr) avant le 13 novembre au soir. En fonction des réponses reçues un covoiturage sera organisé.

Escale à Saint-Malo d'une 'corvette' de l'Ecole Navale

L'escale de la corvette aura lieu du 25 au 28 novembre. Les cinq bâtiments-école, la 'ménagerie', présents à Saint-Malo seront les suivants : *LION, LEOPARD, JAGUAR, PANTHERE, GUEPARD*.

Une visite des bâtiments est proposée pour les membres de la section et leurs conjoints. Elle aura lieu le dimanche 27 novembre à 9h30 et sera suivie par la réunion de la section au Port des Sablons à laquelle les commandants des bâtiments nous feront l'honneur de leur présence. Inscription auprès du président avant le 21 novembre, au soir. Indiquer le numéro de la pièce d'identité à présenter pour l'accès à bord.

Garde nationale – lancement le 16 octobre

Le sujet a été abordé dans la presse. Nous reproduisons ici les informations publiées par le ministère de la Défense. Elles peuvent être communiquées à vos proches désireux de s'engager dans les réserves :

Le 13 octobre 2016 marque la date de création officielle de la Garde nationale. Le Président de la République a fait le choix d'un modèle ambitieux et pragmatique, adossé à une base existante : les réserves opérationnelles de premier niveau des armées, de la gendarmerie et la réserve civile de la police. La Garde nationale répond à plusieurs objectifs : accroître la participation des réserves au renforcement de la sécurité des Français, apporter une réponse concrète au désir d'engagement de la jeunesse et favoriser l'union nationale et l'esprit de résilience face aux menaces actuelles.

La Garde nationale n'est pas une entité autonome, mais regroupe des volontaires pleinement intégrés aux forces de sécurité intérieure et aux armées. Elle repose sur deux piliers : un pilier Défense qui regroupe les réserves opérationnelles de premier niveau des armées et un pilier Intérieur regroupant les réserves opérationnelles de premier niveau de la gendarmerie nationale et la réserve civile de la police nationale. La Garde nationale est donc un catalyseur pour les réserves des deux ministères, avec vocation de les développer et d'en renforcer les capacités. Le Chef de l'Etat a ainsi décidé que le volume de ces réserves sera augmenté et que leur disponibilité sera améliorée afin qu'elles puissent être mobilisées au quotidien en renfort des forces de sécurité intérieure et des armées dans le but d'accroître la sécurité des Français.

Aujourd'hui, les réserves opérationnelles de la police, de la gendarmerie et des armées représentent un vivier de 63 000 personnes. Depuis cet été, 5 500 d'entre eux sont employés chaque jour. L'objectif fixé par le Président de la République est que la Garde nationale comprenne 85 000 hommes et femmes à l'horizon 2018 (40 000 réservistes du ministère de la Défense, 40 000 réservistes de la gendarmerie nationale et 5 000 réservistes civils de la police nationale) dont 9250 réservistes mobilisés chaque jour à l'entraînement, en opérations ou en renfort de la sécurité quotidienne des Français.

Pour atteindre les objectifs de montée en puissance de la Garde nationale à l'horizon 2018, 5 mesures d'incitation sont prévues par le gouvernement d'ici le 1er janvier 2017 :

- Une participation au financement du permis de conduire. Tout jeune, qui s'engage avant l'âge de 25 ans dans la Garde nationale et qui passe les épreuves du permis de conduire B pendant son contrat (justificatif de présentation à l'examen), pourra obtenir une participation au financement de son permis de conduire à hauteur de 1 000€ dès qu'il aura effectué 50 jours de réserve (formation initiale incluse) dans la garde nationale et à condition qu'il lui reste encore deux années d'engagement à servir dans la garde nationale. Les personnes s'inscrivant aux épreuves du permis de conduire pour cause d'annulation d'un permis précédent ne pourront pas bénéficier de ce dispositif.

- Une allocation mensuelle pour les étudiants. Tout jeune de moins de 25 ans, détenteur d'une carte étudiant et suivant de manière assidue un cursus étudiant dans un établissement d'enseignement professionnel ou supérieur (universités, école supérieure...), quelques soient ses ressources, recevra une allocation mensuelle de 100€ s'il s'engage dans la Garde nationale pour une durée de 5 ans et qu'il effectue 37 jours de réserve chaque année.

- Une prime de fidélité. Tout réserviste de la Garde nationale qui renouvelle son contrat initial d'engagement pour un nouveau contrat d'une durée de 3 à 5 ans et qui totalise au moins 37 jours de réserve sur l'année échue, pourra bénéficier d'une prime de fidélité de 250€, quel que soit son grade.

La valorisation des compétences acquises. L'Etat valorisera les compétences acquises par tout membre de la Garde nationale pendant la durée de son engagement à servir dans la réserve opérationnelle, en créant des passerelles institutionnelles vers les métiers de la sécurité privée.

- Une réduction d'impôts pour les entreprises facilitant l'engagement de leurs salariés dans la réserve. L'Etat ouvrira aux entreprises le bénéfice de la réduction d'impôts prévue à l'article 238 bis du code général des impôts relatif au mécénat qui accorde aux entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés une réduction d'impôt égale à 60% de leur montant, les versements, pris dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires, au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général. Les entreprises qui permettront à leurs salariés-réservistes d'effectuer des périodes de réserve dans la garde nationale tout en conservant une partie ou la totalité de leur rémunération salariale pourront bénéficier d'une réduction d'impôts sur les sociétés ou sur le revenu de 60% du montant, charges comprises, du salaire représenté par le temps d'engagement du salarié-réserviste. En savoir plus sur le partenariat réserve-entreprise-défense.

Sous l'autorité du comité directeur de la Garde nationale, présidé conjointement par le ministre de la Défense et le ministre de l'Intérieur, un secrétaire général assurera la promotion et le développement dynamique de la Garde nationale (recrutement, attractivité, développement de partenariats et communication). Le général de division Gaétan Poncelin de Raucourt a été nommé secrétaire général de la Garde nationale le 20 octobre 2016. Une équipe interministérielle l'accompagnera dans ces missions. L'emploi des réservistes et leur préparation opérationnelle demeurent des prérogatives de chaque force armée et formation rattachée.

« Etre réserviste dans la garde nationale, c'est soutenir les forces de sécurité intérieure et les armées en contribuant à la cohésion de la Nation. »

Cérémonies du souvenir Saint-Malo – Paris – Toulon – Lann-Bihoué

Les cérémonies du souvenir auront lieu à Saint-Malo le mardi 1er novembre 2016 selon l'horaire suivant : 10h30, carré militaire du cimetière de Saint-Malo ; 11 heures, carré militaire du cimetière de Paramé ; 11h30, carré militaire du cimetière de Saint-Servan.

La messe du souvenir, organisée par l'AEN, où les associations de l'Alliance Navale dont fait partie l'ACORAM honorent la mémoire de leurs camarades décédés au cours de l'année, sera célébrée le jeudi 10 novembre 2016 à 18 heures en l'église Saint-Louis de l'Ecole Militaire avec la participation de la promotion 2015 des aspirants de l'Ecole Navale. **Contrôle d'accès : les membres de la section se trouvant à Paris ce**

jour-là et souhaitant assister à cette cérémonie doivent se renseigner auprès du président de la section pour obtenir les informations nécessaires.

Une messe du souvenir est organisée par l'ACORAM pour les associations de l'Alliance Navale à Toulon le samedi 5 novembre 2016 à 10 heures en l'église Saint-Paul du Mourillon.

Une messe du souvenir, organisée par l'AEN pour l'Alliance Navale, est prévue à Lann-Bihoué début décembre.

Fiche de poste 'secrétaire de la section'

Après neuf années de service au sein du bureau de la section, Alain Heurtel ne demandera pas le renouvellement de son mandat lors du vote intervenant pendant l'assemblée générale de début 2017.

Un descriptif de la fonction de secrétaire de la section a été établi à l'intention de futurs candidats se demandant quelle charge de travail comporte cette fonction. Elle est disponible auprès du président.

Dates à retenir :

- dimanche 30 octobre, 11 heures, réunion de la section, salle polyvalente, Port des Sablons (il est rappelé que les conjoints sont invités aux réunions de la section)
- mardi 1^{er} novembre, cérémonies du souvenir
- samedi 5 novembre, Saint-Briac, présentation au fanion de la PMM *Commandant Charcot*
- vendredi 11 novembre, commémoration de l'armistice, monument aux morts de Saint-Servan
- jeudi 17 novembre, Rennes, conférence des 'jeudis de la Défense'
- mardi 22 novembre, réunion du bureau
- 25 au 28 novembre, escale à Saint-Malo d'une 'corvette' de l'Ecole Navale
- dimanche 27 novembre, visite des bâtiments de la 'corvette' et réunion de la section, Port des Sablons
- samedi 3 décembre, réunion des présidents de section, Paris, Ecole Militaire
- mardi 13 décembre, réunion du bureau
- dimanche 18 décembre, réunion de la section, Port des Sablons, **dernière réunion de l'année, le dernier dimanche du mois étant le 25 décembre !**

L'ACORAM est membre de :

